

## LE CLA ORGANISE LES ASSISES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

# Vers la privatisation de l'école ?

**Le Conseil des lycées d'Alger (Cla) se caractérise, à l'approche de la rentrée scolaire, par l'organisation, hier et aujourd'hui au siège du MDS, des assises nationales de l'éducation.**

**Une première depuis la naissance de ce mouvement syndical, qui tente cette fois de faire la lumière, sur le fonctionnement visible et invisible du système éducatif en Algérie.**

Plusieurs personnalités politiques et syndicales ont ainsi pris part à ces assises, où il était également question de retracer le parcours du mouvement social ouvrier en Algérie, au lendemain de l'indépendance.

Si pour l'historien Dahou Djerbal, la dégradation du système éducatif est étroitement liée à l'intervention de plusieurs ruptures de politiques économiques et sociales de la classe ouvrière entre 1963 et 1980, et qui se sont soldées par une précarisation du travail et par conséquence du système éducatif.

M. Cherbal Farid, enseignant à l'université et coordinateur du Cnes, ajoute à tous ces effets, cette dernière décennie, d'un nouveau cours de l'éducation, qui est celui de l'université virtuelle.

Celle-ci s'est répandue à travers tous les pays industrialisés, pour atteindre les pays en voie de développement. Ces nouvelles méthodes d'enseignement, selon le conférencier, même si elles impliquent beaucoup d'avantages en matière de création d'emplois, elles se répercutent toutefois négativement sur les modes pédago-

giques de l'enseignement, dans le sens où le savoir s'est transformé en marchandise commerciale.

M. Cherbal avertit ainsi sur le glissement lent, certes, mais progressif de l'école algérienne vers la sphère économique.

Cette transformation a été par ailleurs schématisée par le secrétaire général du Cla, M. Osmane, qui est revenu sur la décision du ministère de l'Éducation nationale de supprimer les lycées techniques. Une décision largement contestée par les syndicats de l'éducation. Sans s'attarder sur les difficultés des enseignants des matières techniques à s'adapter aux nouvelles orientations pédagogiques, M. Osmane considère que la suppression des options techniques répond à une volonté de l'État de réduire les coûts de l'offre pédagogique au détriment de la qualité de l'enseignement et en privant l'Algérie des véritables compétences.

M. Osmane ne va pas sans dénoncer la politique invisible du ministère de l'Éducation nationale qui se pose sur «un tri social».



Réduire les coûts au détriment de la planète.

Il précise que l'esprit se dégageant de la nouvelle loi sur l'orientation scolaire, qui d'ailleurs n'est pas encore adoptée, est celui d'aller vers un enseignement général sélectif.

Les chiffres à l'appui, l'orateur explique, que l'État, sans faire le moindre bruit, veut faire accepter sa nouvelle stratégie, par l'annonce en grande pompe des réformes touchant entre

autres le manuel scolaire, la décentralisation de l'administration, le recrutement, la formation continue...

En réalité, ces réformes, argumente M. Osmane, sont l'arbre qui cache la forêt, dès lors que l'intérêt primordial pour le MEN est de réduire les dépenses du secteur et privatiser l'école.

Sinon comment expliquer, dit-il, «l'adoption de

plusieurs décrets exécutifs et ordonnances présidentielles régissant le fonctionnement des écoles privées de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel ?

M. Osmane expose au débat la question des 160 000 élèves exclus chaque année de l'enseignement secondaire et celle des 73% des élèves qui n'atteignent jamais ce niveau d'études.

Ces chiffres effarants lèvent le voile sur un système éducatif des plus défaillants et des plus sélectifs.

Le SG du Cla a signalé également que la nouvelle loi sur l'orientation scolaire stipule dans son article 10 que «la gratuité de l'enseignement est assurée jusqu'à la 9<sup>e</sup> année». «Le gouvernement nous prépare à aller vers un enseignement professionnel privé, voire payant», dit-il.

Et d'ajouter «qu'il s'agit là de la véritable politique de privatisation de l'école algérienne». Évoquant par ailleurs les questions de l'actualité, à savoir la rentrée scolaire et sociale, les augmentations des salaires et le statut particulier de l'enseignant, M. Osmane a indiqué que le Cla s'apprête à lancer plusieurs campagnes de sensibilisation sur ces différentes questions durant la deuxième quinzaine du mois de septembre.

Des recommandations seront faites à l'issue de ces assises et seront la feuille de route des prochaines actions du Cla.

Rosa Mansouri

### TIZI-OUZOU

## La détresse d'un père

**Le droit à la santé est-il toujours garanti ? La question est posée mille et une fois à travers nos colonnes par des malades et parents de malades souffrant de pathologies chroniques particulières nécessitant des médicaments excessivement chers et non remboursés par la Sécurité sociale.**

Il nous est arrivé souvent de signaler des cas où des malades ou leurs parents sont contraints de faire venir, eux-mêmes, de l'étranger, des médicaments, introuvables en Algérie, à des prix équivalents ou supérieurs à leur salaire mensuel. Des gens qui vendent leurs biens où qui, faute d'avoir quelque chose à gager, sollicitent à travers la presse la solidarité des organismes de bienfaisance et de personnes charitables alors qu'ils sont censés être couverts par leur affiliation à la Sécurité sociale jouissant, par ailleurs, du droit constitutionnel à la santé. Après tant de cas, voilà qu'une jeune fille de 13 ans, atteinte du syndrome de Turner nécessitant un traitement au Nordilet, Norditropine 5mg, se présente à nous en compagnie de son père, un salarié chargé de famille, se plaignant du non-remboursement du médicament coûtant 8 500 DA la



boîte de 3 jours soit 85 000 DA, mois alors que son salaire mensuel n'excède pas 2 500 DA. Le père a frappé à toutes les portes, pour une demande de prise en charge à 100 %, écrivant des lettres aux ministres de la Santé, de la Solidarité, du Travail et de la Sécurité sociale sans résultat. S' imagine-t-on en haut lieu, parmi ceux qui font la politique de la santé, le drame des malades et des parents de malades qui se meurent à petit feu, faute de pouvoir se payer un médicament indispensable à leur survie, s' imagine-t-on la souffrance atroce et inhumaine

qui les terrasse chaque minute, chaque heure et chaque jour jusqu'au dernier soupir ? Ceux qui peuvent tout se payer, se soignent à l'étranger et invoquent l'équilibre de la Sécurité sociale après en avoir vidé les caisses par leur politique, ne peuvent pas se représenter le supplice des autres. Au demeurant, il est moins question de compassion que respect du droit aux soins, il s'agit, rappelons-le d'une citoyenne mineure ouvrant droit à la protection de sa santé par l'État et dont le père, Makoudi Mustapha, est assuré social.

B. T.

### SIDI-BEL-ABBÈS

## Après la forêt de Tenira, celle de Mezaourou s'embrase

Après le feu qui a ravagé les pins d'Alep de la forêt domaniale de Tenira et qui s'étend jusqu'à la localité de Belarbi (SBA) entre mardi et jeudi derniers et qui n'a pu être maîtrisé que 72 heures après à cause des conditions météorologiques (canicule et sirocco), c'est une autre forêt qui s'est embrasée dans l'après-midi de jeudi dernier. Il s'agit de la forêt domaniale appelée Toumiet-Nord dans la commune de Mezaourou (Telagh) faite de maquis et de broussailles, qui a été ravagée par les flammes.

La lutte contre les deux incendies cités a été menée par la Protection civile de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès à laquelle celle de Mascara a prêté main-forte vu l'ampleur du brasier.

Jusqu'à-là, les dégâts des deux feux n'ont pas été évalués par la direction de la Conservation des forêts.

A. M.